COMMUNE DE MONTLUEL
DÉPARTEMENT DE L'AIN

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE
Canton de Meximieux

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20221212-2022_12_12_09-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-12-12-009
Séance du 12 décembre 2022

Date de convocation : 06 décembre 2022
Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Christian PRADIER, Carine MOUSTAUD, Corinne DEBARREIX-PAGE, François CREVOLA, Josette SAVARINO, Maryse PACCARD, Patrick RENARD, René BERTRAND, Virginie BECQUET, Anne PIRAT, Manon RIGOLLIER, Jean-Claude PERON, Amara BOUDIB

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Philippe BELAIR donne procuration à Christian GUILLEMOT, Christiane GUERRERO donne procuration à Anne FABIANO CONTIGLIANI, Jean-Paul DA SILVA donne procuration à Franck GENILLON, Irène TOST donne procuration à Laurence RAVEROT, Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Pascal JUSSEAUME donne procuration à Virginie BECQUET, Nathalie MONDY donne procuration à Jean-Claude PERON,

ABSENT : Inès DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian GUILLEMOT

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Pouvoirs : 7
Quorum : 15

Objet : Autorisation de Signature par Madame la Maire de la convention d'électrification d'une armoire fibre avec la société ENEDIS
Rapporteur : Anne FABIANO CONTIGLIANI

La Société ENEDIS est en charge du raccordement de l'armoire fibre optique n°4 située sur la parcelle cadastrée AC 383 au lieu-dit les iles. Afin de pouvoir procéder au raccordement de ladite armoire, il est nécessaire pour ENEDIS de disposer d'une servitude lui permettant de mener à bien les travaux de raccordement précités.

Les travaux prévus dans le cadre de ce raccordement sont les suivants :

1/ Etablir à demeure dans une bande de 0,40 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 15 mètres, ainsi que ses accessoires

2/ Etablir si besoin des bornes de repérage

3/ Encastrer un ou plusieurs coffrets(s) et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de mètres. Poser deux bornes au sol côte à côte à gauche de l'armoire NRO.

4/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.)

Madame la Maire précise que cette servitude est concédée à titre gratuit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :

- **D'AUTORISER Madame la Maire à signer la convention d'électrification d'une armoire fibre avec la société ENEDIS**.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI